

# Tarification

## LOCATION DES SALLES MUNICIPALES :

- **JOURNALIÈRE**  
1 jour au choix : du lundi au vendredi
- **POUR LE WEEK END**  
2 jours obligatoires : samedi et dimanche.

Les tarifs sont révisés chaque année et applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre

### Salles Marissel, Voisinlieu, Saint-Just-des-Marais

	MONTANT DE LA LOCATION	CAUTION
Journalière	100 €	50 €
Week end	150 €	75 €

### Espace Hector Berlioz

	MONTANT DE LA LOCATION	CAUTION
Week end	250 €	125 €

### Salles Jean Moulin, Argentine

	MONTANT DE LA LOCATION	CAUTION
Journalière	150 €	75 €
Week end	250 €	125 €

### Espace du Pré-Martinet

*réservé aux associations et administrations*

### AMPHITHÉÂTRE du Pré-Martinet

	MONTANT DE LA LOCATION	CAUTION
Journalière	290 €	145 €
Week end	580 €	290 €

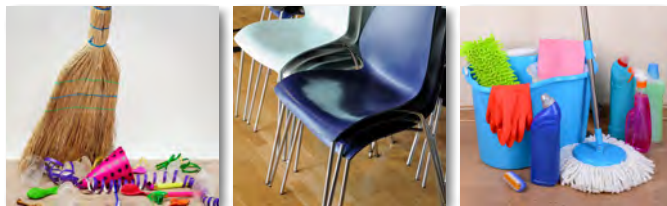
### SALLE DE RESTAURATION du Pré-Martinet

	MONTANT DE LA LOCATION	CAUTION
Journalière	210 €	105 €
Week end	310 €	155 €

- Le montant de la caution de chaque salle est fixé à **50% du tarif de location**.
- Le paiement de la location et de la caution doit être effectué dès la réservation, par chèque ou espèces pour la location et par chèque exclusivement pour la caution, libellé à l'ordre du **Trésor Public**.

# Informations

- Pendant l'occupation de la salle, l'utilisateur se doit de respecter les conditions de propreté, l'heure limite et le nombre maximal de personnes admises.
- Le nettoyage de la salle doit être fait avant la restitution des clés et l'état des lieux. Dans le cas contraire, une entreprise de nettoyage interviendra aux frais du locataire indécrot.



# Pré-réservation

Pour poser une option de réservation, nous vous conseillons de nous contacter au moins trois mois avant la date de votre manifestation :

- Par email : [reservation-patrimoine@beauvais.fr](mailto:reservation-patrimoine@beauvais.fr)
- Par téléphone : 03 44 79 42 93
- Par courrier : Mairie de Beauvais - Service Patrimoine  
1, rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS
- Ou directement sur place, à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, situé au 48 rue Desgroux (RDC), aux horaires d'ouverture au public ci-dessous.

## SERVICE PATRIMOINE

*Gestion des Salles*

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

<b>Lundi</b>	10h - 12h	13h30-17h30
<b>Mardi</b>	10h - 12h	FERMÉ
<b>Mercredi</b>	10h - 12h	13h30-17h30
<b>Judi</b>	10h - 12h	FERMÉ
<b>Vendredi</b>	10h - 12h	13h30-17h30

ÉDITION  
2017

# Locations de Salles Municipales



*Vous êtes un particulier ou une association et vous souhaitez disposer d'une salle municipale pour un repas, un vin d'honneur ou une réunion.*

*La collectivité dispose de locaux de tailles diverses ouverts à la location aux associations, organismes publics ou privés, et particuliers.*

*Une solution pratique, au cœur de Beauvais, pour tous types d'événements.*

## Service Patrimoine - Gestion des Salles

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
48, rue Desgroux (RDC) BEAUVAIS

Tél : 03 44 79 42 93

# Modalités de réservation

Les associations souhaitant disposer d'une salle municipale doivent au préalable **communiquer leurs statuts, le récépissé de déclaration à la Préfecture, la composition de leur bureau, la déclaration INSEE.**

**Après avoir vérifié la disponibilité de la salle,** il vous faudra compléter la fiche de réservation et la retourner au Service Patrimoine.

Il faudra obligatoirement accompagner cette fiche des pièces suivantes :

- **Une attestation d'assurance** qui couvre les risques locatifs du lieu occupé ainsi que la responsabilité civile pour la période occupée. La garantie doit couvrir toute détérioration des biens confiés.
- **Un chèque de caution\*** qui sera encaissé si la réservation est effectuée plus d'un mois avant la date d'occupation. La caution sera remboursée à l'issue de la période d'occupation si aucun dégât n'a été constaté et que les locaux sont restitués dans l'état de propreté et d'agencement dans lesquels ils ont été trouvés.
- **Un chèque ou espèces\*** pour le règlement de la redevance
- **Un relevé d'identité bancaire** afin de procéder au remboursement de la caution.

## À FOURNIR ÉGALEMENT SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER

- Une photocopie de la pièce d'identité.

\* Voir rubrique tarification, selon chaque salle.

**OBLIGATOIREMENT, un état des lieux d'entrée et de sortie sera établi par le gardien et signé par les deux parties à chaque occupation de salle.**



# Salles polyvalentes municipales

## HORAIRES DE MISE À DISPOSITION DES SALLES :

**WE** Le WEEK-END uniquement :  
Samedi : de 8h30 à 03h  
Dimanche : de 8h30 à 22h

● En semaine : de 8h30 à 22h  
Samedi : de 8h30 à 03h  
Dimanche : de 8h30 à 22h

● En semaine : de 8h30 à 22h  
Samedi : de 8h30 à 00h  
Dimanche : de 8h30 à 22h

**ATTENTION : TOUTES LES SALLES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS**

### QUARTIER SAINT-JEAN

#### Espace Hector Berlioz

4, rue Hector Berlioz

90 pers.

PMR

WE



### QUARTIER ARGENTINE

#### Salle Jean Moulin

Avenue Jean Moulin

80 pers.

PMR

●



#### Salle Argentine

11, rue du Morvan

210 pers.

PMR

●



### QUARTIER MARISSEL

#### Salle des Fêtes de Marissel

6, rue Jean Jaurès

55 pers.

PMR

●



### QUARTIER VOISINLIEU

#### Salle des Fêtes de Voisinlieu

163, rue de Paris

55 pers.

PMR

●

NON

### QUARTIER SAINT-JUST-DES-MARAIS

#### Salle des Fêtes de Saint-Just-des-Marais

192, rue de Saint-Just-des-Marais

55 pers.

PMR

●



### CENTRE VILLE

#### Espace du Pré-Martinet (réservé aux associations et administrations)

17, rue du Pré-Martinet

##### > Salle de restauration

100 pers.

PMR

WE



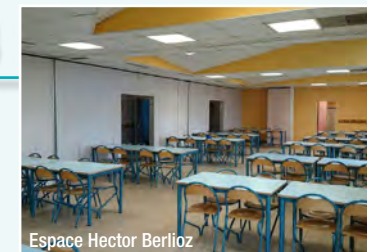
##### > Amphithéâtre

230 pers.

PMR

●

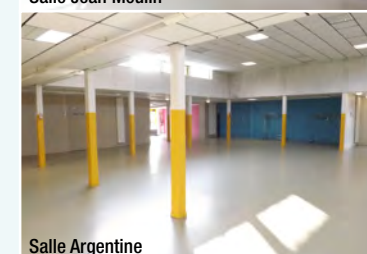
NON



Espace Hector Berlioz



Salle Jean Moulin



Salle Argentine



Salle des Fêtes de Marissel



Salle des Fêtes de Voisinlieu



Amphithéâtre du Pré-Martinet



Salle de restauration du Pré-Martinet



Salle des Fêtes de Saint Just des Marais

## Service Patrimoine Gestion des Salles

Communauté d'Agglomération  
du Beauvaisis

48, rue Desgroux - BEAUVAIS

Tél : 03 44 79 42 93